

# **Priorité d'exécution « les risques psychosociaux au travail »**

Joseph Weiss

Stephanie Lauterburg Spori

Journée de la CFST destinée aux organismes responsables  
des solutions MSST interentreprises 2013

Journée de travail de la CFST 2013



# Sommaire

1. Utilité
2. Objectifs
3. Rôles et tâches
4. Instruments / outils
5. Evaluation
6. Plan de mesures 2014-2018



# Utilité

- Le niveau de connaissances et la pratique des inspecteurs du travail lors du contrôle des risques psychosociaux au travail se sont améliorés.
- Les employeurs sont sensibilisés aux risques psychosociaux au travail.
- Des mesures concrètes peuvent améliorer la situation au travail des collaborateurs.
- Dans le domaine des risques psychosociaux, les cantons fournissent au SECO des données d'exécution provenant de leurs inspections.



# Objectifs

- Les inspecteurs du travail sont qualifiés et motivés pour sensibiliser les entreprises aux risques psychosociaux au travail.
- Tous les acteurs comprennent et utilisent de la même manière les termes techniques et les instruments en matière d'exécution.
- Les risques psychosociaux font partie intégrante du domaine de l'exécution. Il est avéré que 75% des contrôles de systèmes MSST tiennent compte des risques psychosociaux.
- Après le passage des inspecteurs, deux tiers des entreprises contrôlées prennent des mesures visant à réduire les risques psychosociaux.



# Rôle des cantons

## Les inspecteurs du travail

- sensibilisent les entreprises quant à leur responsabilité en matière de santé psychosociale,
- tiennent compte des risques psychosociaux dans les contrôles des systèmes MSST,
- montrent aux entreprises quelles mesures peuvent être prises pour prévenir les risques psychosociaux,
- participent à des formations, à des échanges d'expériences ainsi qu'à des colloques organisés par le SECO,
- soutiennent l'appréciation des priorités d'exécution en évaluant les éléments constatés lors de la visite de l'entreprise et en les saisissant dans l'outil de contrôle CodE.



# Rôle du SECO

## Le SECO

- coordonne la collaboration entre les acteurs principaux,
- planifie et met en œuvre les mesures en collaboration avec les cantons,
- conseille les inspecteurs quant à la mise en œuvre des priorités d'exécution,
- met à disposition les bases nécessaires à la mise en œuvre des priorités d'exécution,
- donne au inspecteur la possibilité d'échanger leurs expériences,
- génère et évalue les indicateurs et rédige un rapport sur l'évolution des priorités d'exécution.



# Instruments / outils

- Offre de formations relative aux risques psychosociaux au travail.
- Instruments destinés à recenser et évaluer les démarches prises par les entreprises pour contrer les risques psychosociaux.
- Outils de gestion des annonces concernant des risques psychosociaux dans l'entreprise.
- Brochures et listes de contrôles sur divers thèmes relatifs à la protection de la santé au niveau psychosocial (p. ex. protection de la personnalité, identification précoce du burn out, surveillance technologique au travail, sollicitations psychosociales néfastes au travail).
- Vue d'ensemble des organes spécialisés et des outils.



# Evaluation des priorités d'exécution

## Contenus

- Prestations des inspecteurs du travail
- Impact des priorités d'exécution dans les entreprises

## Sources

- Données CodE
- Résultats du sondage des inspecteurs
- Résultats de sondages en entreprise
- Statistiques / rapports des inspections cantonales du travail





# Plan de mesures

## 2014

- Information (organisations partenaires, cantons, entreprises, etc.)
- Formation des inspecteurs
- Apprentissage des nouveaux instruments et outils
- Vérification Priorité d'exécution dans CodE dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014

## 2015 / 2016

- Branches sous revue: commerce de détail, soins aux personnes âgées et malades y c. Spitex; complément: branches sélectionnées par les cantons
- Adaptation et élargissement de la palette d'instruments pour les branches sous revue
- Evaluation intermédiaire des risques psychosociaux dans l'exécution



# Plan de mesures

## 2017 / 2018

- Branches sous revue: assurances, banques, entreprises de télécommunication avec centres d'appel, gestionnaires immobiliers, administrations avec contact clientèle, complément : branches sélectionnées par les cantons
- Adaptation et élargissement de la palette d'instruments pour les branches sous revue
- Evaluation intermédiaire des risques psychosociaux dans l'exécution

## 2019

- Evaluation finale des risques psychosociaux dans l'exécution